**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 45 (1916)

Heft: 11

Rubrik: L'assemblée de Romont

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en sera le point de départ. L'écolier sera appelé à porter son jugement, sous la direction du maître, sur les petits faits entrant dans le récit. Des conclusions en seront naturellement déduites, des règles précises seront tracées et trouveront leur application immédiate non seulement dans des exercices de composition et autres, mais aussi dans la manière de se comporter en classe et au dehors. Cet enseignement doit être illustré d'exemples, de détails caractéristiques, et devenir ainsi vivant et pratique.

Les matières prescrites pour cette année constituent tout un programme, dont le développement persuasif sera une œuvre de véritable apostolat, surtout si cet enseignement

est inspiré par le plus pur christianisme.

Nous nous proposons de faire suivre ces modestes considérations d'un exemple ou l'autre de leçons.

---

F. BARBEY.

## L'assemblée de Romont

C'est par un temps radieux que les éducateurs fribourgeois se sont rencontrés le jeudi, 18 mai, en plus grand nombre encore que d'habitude, à Romont, pour leur assemblée annuelle. Ils étaient bien 200, réunis dans la vieille église pour y prier en commun aux intentions des confrères tombés sur la brèche et pour y assister au baptême du drapeau.

Devant la grille du chœur avaient pris place, sur des prie-Dieu, M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique, et M<sup>me</sup> Grand, conseiller national, parrain et marraine de la nouvelle bannière. Dans l'assistance, on remarquait Mgr Esseiva, Rme Prévôt de Saint-Nicolas; M. Savoy, président du Conseil d'Etat; M. le conseiller d'Etat Deschenaux; M. le conseiller national Grand; M. le préfet Mauroux ; le R. P. Manser, recteur de l'Université ; M. Dévaud, professeur à l'Université, président de la Société fribourgeoise d'éducation; MM. les Inspecteurs et Mmes les Inspectrices scolaires; M. le Dr Favre et M. l'abbé Bovet, professeurs à Hauterive ; le R. P. Léon, gardien du couvent des PP. Capucins de Romont, et une douzaine de membres du clergé séculier; MM. les députés Alphonse Gobet et Dévaud; M. le président Ems; plusieurs membres du conseil communal de Romont; M. le directeur Beaud, de l'Ecole secondaire de Bulle; M. le directeur de Vevey, de l'Ecole d'agriculture de Pérolles; M. le directeur Hug, de l'Orphelinat de Fribourg. La tribune était occupée par les instituteurs de la Glâne, qui ont exécuté, sous la direction de M. l'abbé Louis Bovet, curé de Mannens, une Messe de Requiem à quatre voix, de van Balen, d'un effet imposant. L'Office fut célébré par M. le Curé de Romont, assisté de MM. Roulin, professeur à l'Ecole secondaire, et Donzallaz, vicaire, à Rolle.

Le Libera me chanté, on vit, non sans émotion, s'abaisser, porté par M. l'instituteur Morel, l'emblème de la Société d'éducation, magnifique bannière flammée aux couleurs fribourgeoises, portant, à l'angle supérieur, près de la hampe, d'un côté le médaillon richement brodé du Bienheureux Nicolas de Flüe, et de l'autre la croix fédérale. Ce superbe travail est l'œuvre de l'atelier de broderie du Technicum; le croquis en a été dessiné par M. Cattani, l'un des maîtres les plus appréciés de notre Ecole d'arts et métiers. Tandis que la bannière demeurait encore abaissée, enroulée autour de sa hampe, M. Deschenaux, curé de Saint-Martin, monta en chaire pour commenter, en termes d'une vigoureuse éloquence, la chrétienne et patriotique devise inscrite sur le drapeau du corps enseignant : Dieu, Eglise, Ecole, Patrie. L'orateur sacré choisi comme texte de son allocution la belle promesse faite aux éducateurs : « Ceux qui enseignent la justice brilleront comme des étoiles pendant l'éternité. » Il a rappelé le sacre des chevaliers du moyen âge pour relever toute la grandeur du baptême d'un drapeau et toute la profonde signification de cet emblème. Après avoir, en accents d'une ardente conviction, célébré les grands devoirs de l'instituteur envers Dieu, son Eglise, sa profession et son pays, le prédicateur a cité aux maîtres comme un vivant exemple de l'accomplissement de leurs devoirs celui qui préside depuis vingt-cinq ans aux destinées de nos écoles, M. le conseiller d'Etat Python. Après la pieuse allocution de M. le Curé de Saint-Martin, M. le Curé de Romont a procédé à la bénédiction du drapeau. Tandis que les prières liturgiques et l'eau sainte tombaient sur la bannière aux plis déployés sous la main du consécrateur, le lutrin chantait, avec accompagnement d'orgue, le majestueux psaume de Thielen, Gloire au Seigneur. Le porte-drapeau alla ensuite incliner la bannière au-dessus du catafalque, puis il la présenta à l'assistance, profondément remuée.

A 10 heures, la cérémonie était terminée et la séance de travail commençait aussitôt après, dans la salle des assises, au château de la préfecture, sous la présidence de M. le professeur D<sup>r</sup> Dévaud. Aux hôtes dont nous avons donné les noms, sont venus se joindre M. le D<sup>r</sup> Schmid, juge fédéral, un ami fidèle de l'école fribourgeoise; M. le très révérend

curé doyen Dévaud, d'Estavayer-le-Lac, M. le préfet Oberson, de Châtel; M. le député Léon Genoud, directeur du Technicum <sup>1</sup>.

La séance de travail, qui a lieu à la salle des assises, commence par le chant d'ouverture pour chœur mixte « Notre tâche » de M. Joseph Bovet, fort bien exécuté par le corps enseignant de la Glâne, sous l'experte direction de

M. le professeur Rouiller.

Dans son discours de bienvenue, M. le préfet Mauroux, président d'honneur de la réunion, relève la différence des circonstances entre la dernière assemblée générale tenue à Romont et celle qui a lieu cette année : il y a sept ans, la paix régnait en Europe, tandis que maintenant les horreurs de la guerre sévissent dans tous les pays environnants. L'orateur salue la présence de M. le Directeur de l'Instruction publique, dont la présence semblable à celle de la fée, dont parle la fable, réjouit et transforme les personnes par les joies qu'elle apporte; des membres du clergé, collaborateurs dévoués des instituteurs dans l'œuvre de l'instruction populaire; de Mgr Esseiva, en particulier, le délégué de l'Evêque du diocèse retenu loin de nous par les visites pastorales dans le canton de Genève; de M. le juge fédéral Schmidt, le vieil ami de notre canton et de nos institutions fribourgeoises; enfin, de MM. les conseillers d'Etat Savoy et Deschenaux, dont la présence symbolise la sollicitude du gouvernement pour la cause sympathique du corps enseignant. M. Mauroux termine son discours par un salut adressé au nouveau drapeau de la Société qui vient d'être béni, drapeau qui ne verra pas les excès horribles de la guerre, mais sera le témoin pacifique des travaux entrepris pour faire fructifier le grain de sénevé que l'instituteur doit semer dans les jeunes intelligences.

Après avoir rappelé le souvenir des morts tombés au « champ d'honneur » de l'école, le président de la séance, M. le Dr Eugène Dévaud, soumet à l'assemblée la ratification des comptes publiés dans le Bulletin pédagogique et aborde la question de la désignation de l'endroit, où aura lieu la prochaine assemblée générale. Le tour de la Sarine est venu, mais à quand la prochaine réunion, l'année prochaine ou

seulement dans deux ans?

Si la guerre a pris fin, d'ici à l'année prochaine, M. le préfet Oberson émet le vœu qu'elle ait lieu selon l'habitude; si, par contre, elle se prolonge, il serait bon de remettre la prochaine réunion à l'année 1918. M. Python ne partage pas cet avis; il ne voit pas pourquoi il faudrait remettre à deux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Récit emprunté à la Liberté.

ans la prochaine réunion. Pour concilier les deux manières de voir, l'assemblée décide de charger le comité du soin d'examiner la question en temps opportun et de prendre une décision définitive.

Les membres du Comité actuel sont réélus et confirmés dans leurs fonctions. M. l'inspecteur Perriard, décédé, est remplacé cependant par M. Dévaud, instituteur à Treyvaux, et M. Dessarzin, démissionnaire, par M. Pittet, instituteur à Mézières. M. le Dr Dévaud formule le vœu que les 16 membres de ce comité assistent aux réunions avec une assiduité plus grande que dans le passé. Il formule un souhait identique relativement à la fréquentation de l'assemblée générale. Les membres du clergé sont trop peu nombreux; les professeurs de l'Université rendraient service en prenant un plus grand contact avec leurs cadets de l'enseignement primaire; ils oublient que l'Université doit être le cerveau, le Louvain de l'instruction publique à tous les degrés. En finissant, M. le Dr Dévaud remarque que pour être membre de la Société fribourgeoise d'éducation, il faut, mais il suffit d'être abonné au Bulletin pédagogique.

Sur ces entrefaites arrive un télégramme, dont la lecture provoque d'unanimes applaudissements. C'est Monseigneur l'Evêque du diocèse qui, au milieu des grands labeurs que lui imposent les visites pastorales, n'a pas oublié la réunion générale de Romont et qui, avec l'assurance de ses sympathies, envoie ses bénédictions et ses encouragements. Cette attention du chef du diocèse est d'autant plus appréciée qu'elle a devancé l'expédition du télégramme immédiatement décidée par l'assemblée et dont voici la teneur : « Membres de Société fribourgeoise d'éducation réunis en assemblée générale à Romont remercient de bienveillant télégramme envoyé par Votre Grandeur; présentent au successeur de l'inoubliable Mgr Bovet hommage fidélité et inaltérable attachement et assurent Votre Grandeur de leur dévoûment à grande cause de l'éducation chrétienne pour bien moral et religieux de patrie fribourgeoise et suisse. Dévaud, président.»

Après la lecture des conclusions du rapport publié dans le numéro 12 du *Bulletin pédagogique*, année 1915, la discussion est ouverte sur l'admissibilité de ces résolutions.

--

(A suivre.)